

Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

**CCAS-D.2025.06 – Signature d'un Contrat de cession du droit d'exploitation
d'un spectacle**

Le Président du CCAS de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°24-27 du Conseil d'administration du CCAS en date du 30 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu les termes du Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par la compagnie « Les Petites Folies »,

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'un spectacle cabaret, à entrée gratuite, à destination des séniors du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, organisé au Centre Culturel Picasso, de 14h00 à 17h00, le vendredi 10 octobre 2025,

DECIDE de signer le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Les Petites Folies, représentée en sa qualité de Président par Monsieur ACCART Pascal, sise 109, rue Lucien Lecointe à Amiens (80 080), pour l'organisation d'un spectacle cabaret programmé le vendredi 10 octobre 2025.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget du CCAS de l'année en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le 8 septembre 2025

Le Président du CCAS

Miloud GOUAL



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 10/09/2025

Accusé de réception en préfecture
095-269500823-20250910-CCAS_D_2025_06-CC
Date de télétransmission : 10/09/2025
Date de réception préfecture : 10/09/2025